

DIRECTEUR/DIRECTRICE D'ECOLE EDUCATION PRIORITAIRE REP/REP+

MISSIONS :

- Veiller à la cohérence du projet d'école avec le projet de réseau.
- Participer aux réunions du réseau, avec le collège et les écoles du secteur, pour assurer la continuité du parcours scolaire des élèves et la validation des compétences du socle commun.
- Animer et coordonner la réflexion pédagogique de l'équipe autour du projet d'école et du projet de réseau.
- Construire, avec l'équipe, une organisation pédagogique qui assure une progression significative des résultats des élèves.
- Piloter les dispositifs de prévention et d'aide pour la réussite de tous les élèves (scolarisation des moins de 3 ans, classes à effectifs allégés, dispositifs financés par la politique de la ville, cité éducative), en associant l'équipe enseignante, les parents d'élèves et les partenaires de l'école concernée.
- Partager les éléments essentiels des formations suivies dans le cadre du réseau et les intégrer aux pratiques pédagogiques de l'équipe.
- Organiser la sécurité des élèves au sein de l'école, avec l'équipe pédagogique et en lien avec les familles, en prenant en compte la réalité du quartier et la spécificité des locaux.
- Communiquer très régulièrement avec l'équipe de circonscription et les pilotes du réseau (IEN, principal et coordonnateur de réseau), pour prévenir et régler les difficultés.
- Valoriser les actions de l'école et les progrès des élèves.

PROFIL SOUHAITE :

- Maîtriser les compétences d'un/d'une directeur/directrice d'école dans les domaines pédagogiques, administratifs et relationnels.
- Etre ambitieux pour les élèves afin de tous les faire réussir.
- Etre convaincu de l'intérêt de travailler en équipe et en réseau.
- Avoir des capacités d'écoute et de communication pour pacifier des situations conflictuelles ou résoudre des problèmes délicats.
- Faire preuve d'une exigence bienveillante à l'égard des élèves et de leurs familles afin de faire respecter les règles de vie collective.
- Obligation d'avoir exercé pendant 3 ans minimum en tant que directeur/directrice d'école titulaire.

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Travailler à temps complet.
- Remplir les conditions pour être nommé réglementairement dans la fonction (inscription sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur).

MODALITES DE RECRUTEMENT :

- Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature (CV et lettre de motivation) uniquement via le lien Colibris dédié, communiqué sur le PIA. Une commission départementale entendra les candidats.